

Téléphonie mobile

LES ROMANICHELS NE SQUATTERONT PAS QUE LES PELOUSES...



... Ils pourront également profiter de toutes les pièces du château !
L'ARCEP vient de prendre une première décision sur le futur partage du réseau 3G entre les opérateurs mobiles. En opposition avec la fameuse boutade de Martin Bouygues sur la prochaine arrivée d'un quatrième opérateur : «Je me suis acheté un château, ce n'est pas pour laisser les romanichels venir sur les pelouses», le gendarme des télécoms a finalement décidé de partager la pelouse...
... Et l'argent de la pelouse.

En obligeant tous les opérateurs à partager leurs infrastructures 2G et 3G, l'ARCEP souhaite notamment : une meilleure couverture de la population (plus particulièrement en zones blanches), une couverture également plus rapide, minimiser l'impact visuel des antennes et obtenir de meilleures offres pour le consommateur, ...

Ce partage d'infrastructures concerne les installations passives (sites, bâtiments, pylônes, etc), mais également les infrastructures actives (équipements électroniques).

L'ARCEP invite désormais les opérateurs à trouver un accord commun avant la fin de l'année. En cas de désaccord, l'autorité imposera ses propres solutions...

Source : <http://www.arcep.fr/index.php?id=26>

Internet

LES PIRATES AU CACHOT ?

Le procès contre les quatre responsables du site The Pirate Bay vient de se terminer en Suède. Verdict, un an de prison ferme requis pour « complicité de violation des droits d'auteur ».

Les avocats des accusés avaient pourtant plaidé non coupables, affirmant que le site n'était en réalité qu'une coquille vide, capable de recenser certains fichiers parfaitement légaux.

Principal tort des accusés, la génération importante des revenus issus de la publicité. Des sommes bien supérieures à celles nécessaires pour le fonctionnement du site. De juteux bénéfices donc.

En outre, les responsables de Pirate Bay devront payer aux majors, dont Warner, Sony ou Universal, la coquette somme de 2,7 millions d'euros... Ils ont bien-sûr décidé de faire appel, tout en promettant aux 22 millions d'utilisateurs, que la baie des pirates restera ouverte, malgré ce jugement...

Et on attend toujours la sortie d'iPREDATOR (cf. **édition du 26 mars**)...

Source : *Les Echos*



Internet

EN PARLANT DE PIRATES...

S'abonner à l'offre triple-play d'Orange, s'abonner à Orange Sport, s'abonner à Canal+ ou Canal+ (au choix), puis enfin s'abonner à Foot +. Pour les fans du ballon rond, c'est presque 100 euros par mois qu'il faudrait déboursier pour pouvoir suivre tous les matchs de Ligue 1 ainsi que les ligues étrangères.

Une somme qui commence lentement mais sûrement à devenir un frein, même pour les plus passionnés...

Si les séries, les films ou les logiciels sont disponibles abondamment sur le peer-to-peer, ce n'est pas le cas des matchs de football. Si certaines de ces mêmes séries peuvent être visionnées 7 jours après leur diffusion grâce entre autres à M6 Replay, les matchs de football restent souvent des événements incompatibles avec une diffusion différée.

Face à des prix trop élevés, la riposte s'est vite organisée. Après les films, séries ou jeux-vidéos, le piratage s'étend aujourd'hui aux matchs de foot. Désormais, des logiciels permettent de se connecter à des sites souvent étrangers, diffusant en direct et en streaming, les matchs de la plupart des championnats européens. Il suffit ensuite de remplacer les commentaires exotiques, par ceux d'une radio ou d'un site français...

Source : *L'Equipe Mag*

Spécial

M@NIFEST@TION

Le collectif « Manifestation contre HADOPI » organise ce samedi à 13 heures, une manifestation unitaire des opposants à la loi HADOPI, place Edouard Herriot, à Paris. Plus d'info ici : <http://www.manifestation-contre-hadopi.com/>

Aujourd'hui, plus de 1 672 inscrits ont promis de venir manifester. Il en faudra au minimum 2 000 (soit 328) pour que la manifestation ait lieu. **J - 5 !**